

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2007)
Heft: 1

Artikel: EM brigade
Autor: Vautravers, Alexandre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346659>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



EM brigade

Maj EMG Alexandre Vautravers

La conduite militaire « règle l'utilisation des moyens avant, pendant et après l'action »¹. Nos règlements placent la brigade à l'échelon tactique médian, c'est-à-dire responsable de la « conduite de l'engagement des moyens combinés, respectivement du combat interarmes sur la base de la planification opérative »². Cependant, les différentes configurations d'engagement introduites avec l'Armée XXI et la surcharge des instances supérieures pourraient faire de l'engagement d'une brigade une action opérative, c'est-à-dire la « transformation des buts militaro-stratégiques en planifications opératives, respectivement en opérations »³.

Bases

La conduite peut être intuitive ou rationnelle⁴. La complexité des opérations et le nombre d'informations à gérer font qu'en principe, plus l'échelon est élevé, plus l'incertitude est grande, plus le temps à disposition est important, plus le recours à un grand nombre de spécialistes (of EM) est nécessaire. L'intuition ou l'initiative se révèle utile lorsque le temps presse ou lorsque les personnels disposent d'une solide expérience. Mais en général, ces « initiatives » sont basées sur une préparation et une planification adéquates. Enfin, plus la charge émotionnelle est lourde, plus il est important de baser les décisions sur des faits et selon des processus qui limitent la possibilité d'erreurs, d'oublis ou de redondances.

Un état-major de grande unité (EM GU) est une organisation complexe. Il permet de préparer et d'anticiper l'action, afin de créer les conditions favorables pour qu'un petit nombre de personnes soit en mesure de conserver une vue d'ensemble, prendre de bonnes décisions et assurer la continuité de la conduite de l'action 24/7.

A ces fins, un état-major réalise différents types de produits⁵:

- L'ordre d'engagement/d'opération OPORD
- Les ordres/directives permanent(e)s STANDING ORDER
- Les ordres particuliers/pour le service
- Les ordres partiels FRAGO
- Les ordres préalables WARNO

Il existe d'autres produits de la conduite⁶, notamment les rapports, les variantes, les concepts, les plans et cartes. Les concepts permettent de centraliser, sur un mur ou dans une salle, tous les éléments de décision dans un domaine précis. On réalise en particulier les éléments ci-dessous, chacun pouvant donner lieu à un ordre particulier représentant une annexe à l'ordre d'engagement et reprenant certaines parties de ce dernier:

- Concept renseignement.
- Concept de conduite des feux (CCF).
- Concept du mouvement et des barrages.
- Concept territorial.
- Concept défense contre avions (DCA).
- Concept d'aide au commandement / télématique.
- Concept logistique.
- Concept transport aérien.

Nous verrons plus loin que le domaine de base (DBEM) 3 - Opérations- est largement responsable de la planification et de la rédaction des ordres. Cette cellule est elle-même divisée en deux, afin de pouvoir travailler simultanément à la conduite de l'action en cours (Op 1) et à la planification de l'opération suivante (Op 2). Ce second élément est également responsable de la planification et de la tenue à jour⁷:

- Des décisions réservées et planifications prévisionnelles
BRANCH
- De la planification subséquente SEQUEL

Articulation

Conformément au plan d'organisation, un EM GU se divise en 7 cellules, conduites chacune par un sous-chef d'état-major (SCEM ; G1-G7).

Le DBEM 1 est responsable des questions de personnel, de l'administration, de la comptabilité, des affaires juridiques et du service de l'aumônerie. Il comprend, selon OTF, 9 personnes.

Le DBEM 2 est responsable du renseignement. Il se divise en une cellule acquisition et une cellule exploitation et distribution. Aux 16 personnes ci-dessus vient se greffer tout ou partie de l'état-major du bataillon d'exploration.

Le DBEM 3 est chargé des opérations. Deux cellules (opérations 1 & 2) se partagent les tâches de conduite et de planification ou

1 COEM XXI, 1.3.2.

2 COEM XXI, 1.4.2.

3 *Ibid.*

4 COEM XXI, 2.1.5.

5 COEM XXI, 2.2.1.1.

6 COEM XXI, 2.2.6.

7 COEM XXI, 2.1.3.11.

assurent la relève de la conduite. Une cellule disponibilité y est rattachée, responsable de la mise sur pied de l'équipement et du *controlling*. 15 personnes sont en principe affectées à ces tâches, en particulier les spécialistes/chefs artillerie, aviation, DCA, génie et ABC.

Le DBEM 4 est responsable de la logistique. Une première cellule conduit (ravitaillement, maintenance, service sanitaire), alors que la seconde est chargée de l'appui à l'engagement (transport, infrastructure). Il comprend 10 personnes.

Le DBEM 5 est le domaine du service territorial, c'est-à-dire les relations avec les autorités et les partenaires civils. 4 personnes y sont affectées; les besoins sont généralement tels que cette cellule fonctionne en étroite collaboration avec les membres du G 3.

Le DBEM 6 regroupe l'aide au commandement. 16 personnes y sont responsables du service commandement, de la télématique, de la conduite de la guerre électronique (CGE) et du QG. Le premier gère en particulier l'engagement des secrétaires d'EM, des pionniers informatiques et le fonctionnement des outils et du matériel bureautique de l'EM. Il gère également les bascules de postes de commandement, les liaisons, etc. A l'engagement viennent se greffer la compagnie QG et tout ou partie de l'EM d'un bataillon d'aide au commandement.

Enfin, le DBEM 7 est responsable de l'instruction. Travaillant en collaboration avec les membres du G 3 et du G 1, il assure la relève et coordonne les besoins en matière d'instruction, d'entraînement ou de formation de spécialistes en collaboration avec les formations d'application (FOAP).

Fonctionnement

Lors d'une semaine d'état-major (SEM) typique, le DBEM 6 est généralement le plus sollicité au début et à la fin, afin de mettre sur pied les installations, matériels et réseaux de conduite. Les membres de l'EM entrent en service de manière échelonnée, en fonction des projets particuliers et de l'articulation ad hoc qui en découle.

La première étape est généralement l'entrée en service d'un premier noyau d'officiers d'état-major général (EMG). Ceux-ci sont orientés par le chef d'état-major (CEM) sur les travaux et la liste de produits à fournir, ainsi que les délais. Les spécialistes et chefs de service entrent ensuite en service et sont orientés à leur tour, puis préparent les concepts partiels de leur domaine. A ce moment, les DBEM 2 et 3 sont fortement sollicités. Dans le cadre du processus de planification, des rapports (orientation - décision - donnée d'ordre) permettent de synchroniser les travaux avec l'ensemble de l'EM.

Les règlements prévoient des dialogues à plusieurs moments de la planification. Il s'agit donc d'associer les échelons supérieurs et inférieurs aux travaux d'état-major. Des demandes peuvent être faites et des questions éclaircies. Ces dialogues rallongent le processus de planification. Mais il en résulte généralement une étroite coordination et une qualité des produits sensiblement meilleure.

Conduite

Lors de la conduite de l'action, un EM GU peut être divisé en plusieurs composantes. Un quartier général (QG) fixe peut prendre place dans une infrastructure permanente et protégée. Il y trouve ainsi les meilleures conditions pour travailler à l'abri des influences extérieures.

Durant une phase mobile de l'action ou si une bascule est nécessaire, la conduite peut être assurée depuis un échelon de conduite, entièrement motorisé. Cela permet de garantir une certaine redondance, dans le cas où les liaisons seraient perturbées ou durant le temps nécessaire à l'installation de l'échelon mobile. Des éléments de combat servent à sa protection. Cet échelon se déplace selon un axe de conduite, défini durant la planification déjà. Enfin, le commandant de

brigade, ainsi que quelques spécialistes disposent, en outre, d'un échelon du commandant, blindé ou hélicopté, capable de se rendre rapidement sur un site d'intérêt. Celui-ci peut également servir aux reconnaissances.

Perspectives

Avec la disparition de plusieurs échelons (corps, division), les EM GU sont responsables de la mise en place de solutions de plus en plus complexes. Il ne s'agit pas seulement de gérer l'instruction, les services et la disponibilité de base dans un domaine particulier. Alors que certains EM gèrent 5 bataillons, d'autres, à l'instar de la brigade blindée 1, sont responsables de 10 corps de troupes. Les questions juridiques et financières prennent chaque année de l'importance. Sans parler des questions d'interopérabilité. Nous ne parlerons pas ici des questions liées à l'information ou aux liaisons avec les médias, qui sont du ressort direct du commandant.

Dans cette optique, la question de la durabilité des états-majors se pose. Il est possible que dans le cadre d'actions de longue durée, les EM doivent se relever afin d'assurer la continuité de la conduite. La question de la relève n'est pas à sous-estimer, non seulement en termes de remplacement du personnel ou de recrutement, mais en termes de personnels qualifiés et disposant d'une véritable expérience à la troupe. La diminution de l'âge des cadres et l'allongement des stages de formation pour les officiers d'état-major (SFEM) posent cette question de manière indirecte. Heureusement, le travail est intéressant et attire des personnes capables et qualifiées. De plus, il est désormais possible de servir au-delà des limites d'âge prévues par l'Armée 95.

Malgré la réduction probable des effectifs ces prochaines années, le maintien d'un certain nombre d'EM GU est une nécessité absolue. L'armée, dans ses noyaux de compétence de défense, d'appui/coordination avec les partenaires/autorités civiles, ou tout simplement de gestion de l'information et de gestion de crise, a besoin d'un intermédiaire et d'un relais entre le « Pentagone » et la troupe.

Un état-major est une mine de ressources humaines inépuisable. Il rend l'action possible, juste, sûre et crée les conditions de la réussite: vite, fort et bien.

A+V

